



++

PROCES VERBAL DE SEANCE



CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit septembre, à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Marcel Clermont

<u>PRESENTS</u>	Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, GOMES, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.
<u>PROCURATIONS</u>	Mme TRIAES procuration à M. TOUNTEVICH, Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX, M. MEYER procuration à M. JUMEL, Mme RECH procuration à Mme PADRA, Mme FIERLEJ procuration à M. AITA, Mme MAZAUDIER procuration à M. DAGUES-BIE, M. DOLAGBENU procuration à Mme DEGEILH, M. ABELLA procuration à Mme VITRICE.
<u>ABSENTS</u>	M. LOUBEAU.
<u>SECRETAIRE</u>	M. El Hammoumi
<u>ORDRE DU JOUR</u>	<p>Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin 2020, 09 juillet 2020 et 10 juillet 2020.</p> <p><u>Finances :</u></p> <p>1- Rectificatif de la demande de subvention départementale au titre du programme d'urbanisation 2019 suite à modification de projet,</p> <p><u>Intercommunalité :</u></p> <p>2- Désignation des membres des commissions de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine,</p> <p><u>Personnel communal :</u></p> <p>3- Modification du tableau des emplois,</p> <p>Questions diverses.</p>
Date de la convocation : 02 septembre 2020	Date d'affichage : 15 septembre 2020
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 09/09/2020
En exercice : 29	Présents : 21 + 07 procurations
	Votants : 28

La réunion a débuté à 18 heures 45 en présence d'un public restreint compte tenu des circonstances sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19.

M. le Maire rappelle que la réunion du conseil se tient à l'Espace Marcel Clermont afin de pouvoir mettre en place des mesures de prévention sanitaire dans le contexte de l'épidémie de Covid 19.

M. le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations. Il propose au Conseil Municipal de désigner M. El Hammoumi en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 30 juin 2020.**

Mme Degeilh demande des corrections en pages 3 et 9 du PV, et que soient retirés les propos qui lui ont été attribués concernant la distribution des masques. M. le Maire confirme qu'elle les a bien tenus puisque cela a engendré une réponse de sa part. Les corrections demandées page 3 et 9 seront apportées.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	23
	CONTRE	05 F. VITRICE, L. DOLAGBENU, A. DEGEIL, M. ABELLA, P. SANDOVAL
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

M. le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 09 juillet 2020.**

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.**

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

Finances :

1 Programme départemental d'urbanisation 2019/ Modification de la demande de subvention :

M. le Maire expose qu'une demande de subvention relative au projet de création d'un chemin piétonnier Route de Bonrepos (RD 68) avait été sollicitée par l'ancienne équipe municipale, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au titre du programme d'urbanisation 2019 pour un montant estimé à 188 612 € H.T.

Il propose que ce projet initial qui prévoyait un piétonnier le long de la Route de Bonrepos de l'intersection avec la route de Saiguède jusqu'à la route de St-Lys soit annulé.

En effet, après concertation auprès des riverains, l'aménagement sera revu, afin de répondre au mieux aux besoins, en desservant plus d'habitations.

Cela consistera à la création d'un trottoir, après busage de fossés, afin de sécuriser les déplacements doux de tout le secteur le plus densément bâti. Afin de limiter la vitesse des véhicules, il est également envisagé de créer une double chicane à l'entrée de la zone urbanisée.

Le coût estimatif est de 305 744,25 € H.T.

Mme Monfraix demande quel est le montant attendu de la subvention ?

M. Panaville, conseiller délégué aux travaux, annonce un taux entre 10 et 20% sur un montant plafonné à 250 000€.

Mme Vitrice demande si le trottoir sera accessible aux vélos et s'il est possible d'obtenir le compte rendu de la réunion de concertation avec les riverains par mail ?

M. Panaville précise qu'il s'agit uniquement d'un trottoir d'une largeur de 1,40m. Le compte rendu de la réunion sera transmis.

Mme Vitrice souhaite savoir si les riverains ont demandé le prolongement du trottoir jusqu'au rond-point de la route de St-Lys vers le collège.

M. le Maire stipule que cette option n'a pas été envisagée car ne permettrait pas aux collégiens de traverser en toute sécurité la route de Saint-Lys, cette branche du giratoire étant la plus fréquentée de la commune. Cela pourra faire l'objet d'une autre étude. La réflexion engagée avec les riverains a conduit à reporter la programmation sur la zone urbanisée route de Bonrepos.

Mme Vitrice pense que l'accès au giratoire côté Pichette pose les mêmes problèmes de sécurité.

M. Jumel souligne que la circulation de ce côté est moins importante.

M. le Maire propose en conséquence de modifier l'inscription sollicitée pour ce projet au programme d'urbanisation 2019 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et propose au Conseil Municipal de :

- Faire réaliser ces travaux,
- Solliciter l'inscription de cette opération modifiée au programme départemental 2019 des travaux d'urbanisation, pour un montant de 305 744,25 € H.T.,
- Signer une convention cadre avec le Département correspondant à cette opération,
- Autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Intercommunalité :

2 Désignation des membres des commissions de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine :

M. le Maire rappelle que conformément aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers communautaires ont adopté, en séance du 23 juillet 2020, le règlement intérieur du conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine. Celui-ci permet au conseil communautaire, à l'initiative du président, de constituer des commissions consultatives thématiques d'instructions composées de conseillers municipaux désignés par les conseils municipaux de chaque commune.

Les différentes commissions communautaires thématiques devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée communautaire.

La communauté de communes comprend les commissions communautaires thématiques suivantes :

- la commission « Aménagement du Territoire »,
- la commission « Développement Économique »
- la commission « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse »,
- la commission « Finances-Mutualisation »,
- la commission « Développement Durable et Mobilité »,
- et la commission « Sport - Culture ».

Le conseil communautaire a fixé le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission conformément à l'article L 5211-40-1 du CGCT comme suit :

COMMUNE	NOMBRE DE REPRESENTANTS (hors Maires)
AURADÉ	1
BEAUPUY	1
CASTILLON-SAVÈS	1
CLERMONT SAVÈS	1
ENDOUFIELLE	1
FONTENILLES	3
FRÉGOUVILLE	1
ISLE-JOURDAIN	3
LIAS	1
MARESTAING	1
MONFERRAN SAVÈS	1
PUJAUDRAN	1
RAZENGUES	1
SÉGOUFIELLE	1
	18

M. le Maire explique qu'il y a donc lieu de désigner les membres du conseil municipal de Fontenilles qui siégeront aux commissions internes de la CCGT.

M. le Maire a sollicité auprès du Président de la CCGT 3 sièges pour Fontenilles au lieu des 2 initialement prévus afin que les groupes minoritaires soient représentés.

Mme Monfraix souligne qu'il aurait été normal que sur ces trois sièges, un soit réservé au groupe majoritaire, un soit pour Fontenilles Ensemble et l'autre pour Fontenilles le renouveau pour tous.

M. le Maire rappelle que les élus des groupes minoritaires ont été invités à proposer leur candidature par mail.

Sur les 3 représentants de Fontenilles, M. le Maire propose qu'il y en ait 2 pour le groupe majoritaire et 1 pour les groupes minoritaires. Il précise que cette répartition n'est absolument pas obligatoire, mais qu'il souhaite les répartir en donnant deux sièges à la majorité et un siège aux groupes d'opposition.

Pour certaines commissions, il y a eu plusieurs candidatures des groupes minoritaires, cela va donc donner lieu à un vote.

En conséquence, M. le Maire propose :

Pour la Commission « Aménagement du Territoire »

- Philippe Dagues-bié,
 - Christophe Jumel,
 - Pour les groupes minoritaires Mme Thérèse Monfraix et Mme Fabienne Vitrice se sont portées candidates : Il a donc été procédé à un vote à main levée pour les départager.
- Votes pour que Mme Monfraix intègre la Commission « Aménagement du Territoire » : 17
- Votes pour que Mme Vitrice intègre la Commission « Aménagement du Territoire » : 05

Suite au vote, le Maire propose de désigner Philippe Dagues-bié, Christophe Jumel et Mme Monfraix membres de la **Commission « Aménagement du Territoire »**.

Résultat du vote :

VOTE		
	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Pour la Commission « Développement Économique »

M. le Maire a proposé de désigner Christophe Jumel, David Marc et Betty Even membres de la commission « **Développement Économique** ». Aucun candidat des groupes minoritaires n'a déposé sa candidature.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Pour la Commission « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse »

- Mohammed El Hammoui,
- Anne Mazaudier,

Pour les groupes minoritaires M. Lucien Dolagbenu et M. Pascal Chong Kee se sont portés candidats. Il y a donc eu un vote à main levée pour les départager.

- ▶ Votes pour que M. Dolagbenu intègre la Commission « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse » : 17
- ▶ Votes pour que M. Chong Kee intègre la Commission « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse » : 02

Suite au vote, M. le Maire a proposé de désigner Mohammed El Hammoui, Anne Mazaudier, et Lucien Dolagbenu membres de la **Commission « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse »**.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Pour la Commission « Finances-Mutualisation »

- Fabrice Meyer,
- Jocelyne Triaes,

Pour les groupes minoritaires Mme Thérèse Monfraix et Mme Prescilla SANDOVAL se sont portées candidates : Il y a donc lieu de procéder à un vote à main levée pour les départager.

- ▶ Votes pour que Mme Monfraix intègre la Commission « Finances-Mutualisation » : 02
- ▶ Votes pour que Mme Sandoval intègre la Commission « Finances-Mutualisation » : 18

Suite au vote, M. le Maire propose de désigner Fabrice Meyer, Jocelyne Triaes, et Prescilla Sandoval membres de la **Commission « Finances-Mutualisation »**.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Pour la Commission « Développement Durable et Mobilité »

M. le Maire propose de désigner Nadine Fierlej, Claude Ranchet et Annie Degeilh (seule candidate des groupes minoritaires) membres de la **Commission « Développement Durable et Mobilité »**

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Pour la Commission « Sport - Culture »

- Guillaume Suc,
- Séverine Dassenoy,

Pour les groupes minoritaires M. Michel Abella et M. Pascal Chong Kee se sont portés candidats. Il a donc été procédé à un vote à main levée.

- ▶ Votes pour que M. Abella intègre la **Commission « Sport - Culture »** : 05
- ▶ Votes pour que M. Chong Kee intègre la **Commission « Sport - Culture »** : 21

Suite au vote, le Maire a proposé de désigner Guillaume Suc, Séverine Dassenoy, et Pascal Chong Kee membres de la **Commission « Sport - Culture »**.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire souligne que chaque groupe soit représenté au moins une fois dans les commissions.
Mme Vitrice indique ne pas être dupe de sa volonté de transparence factice car il manque une personne.

Personnel communal :

3 Modification du tableau des emplois :

M. le Maire expose que dans le cadre des recrutements envisagés prochainement, il est nécessaire de créer les emplois correspondant en précisant l'ensemble des grades qui pourraient être concernés pour pourvoir ces postes :

- **Recrutement d'un Directeur des Services Techniques**, à temps complet, en prévision d'un départ à la retraite, qui pourra être pourvu par un technicien, un technicien principal de 2^{ème} classe, un technicien principal de 1^{ère} classe, ou un ingénieur.

Mme Monfraix souhaite savoir s'il s'agit-il d'un remplacement ou d'un recrutement ?

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un remplacement suite à un départ à la retraite.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

- **Recrutement d'une ludothécaire**, à temps complet, en prévision d'un départ à la retraite, qui pourra être pourvu par un adjoint d'animation, un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, ou un adjoint principal de 1^{ère} classe.

- Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

- **Recrutement d'un nouveau Policier Municipal**, à temps complet qui pourra être pourvu par un gardien brigadier, un brigadier-chef principal.

Mme Monfraix demande quel est le grade du policier municipal déjà en fonction ?

M. le Maire répond qu'il est gardien brigadier.

- Résultat du vote :

VOTE	POUR	28
	CONTRE	00
	Abstentions	00

- **Modification du tableau des emplois :**

M. le Maire expose que considérant les nouveaux besoins en termes d'entretien des bâtiments communaux à la rentrée scolaire ainsi que l'arrêt du marché avec le prestataire chargé d'une partie de l'entretien, la durée hebdomadaire de travail de certains agents a dû être augmentée et un poste créé.

Il convient donc de créer les emplois suivants, avec de nouvelles durées de travail, au 1^{er} octobre 2020 :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h,
- 1 poste d'Adjoint technique à 35h,
- 4 postes d'Adjoint technique à 28h,
- 1 poste d'Adjoint technique à 24h.

Cela correspond à un total de 54 heures hebdomadaires supplémentaires au service entretien.

Mme Monfraix demande s'il est possible de connaître le coût de revient de l'entreprise de nettoyage ainsi que le coût lié à l'augmentation des heures ?

M. le Maire dit que cela lui sera communiqué.

Mme la DGS précise que le coût total supplémentaire est d'environ 15 000 € pour satisfaire les nouveaux besoins, la société d'entretien ISS ne donnait pas satisfaction au niveau de sa prestation, l'arrêt du contrat permettra d'augmenter les heures de certains agents en poste.

M. le Maire précise que le coût total est quasi neutre pour la collectivité.

- **Résultat du vote :**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	00
	Abstentions	02 : T.Monfraix, P.Chong kee

-Informations au conseil municipal :

Chaque élu a été destinataire des décisions prise en vertu de l'article L2122-23 du CGCT.

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Aucune question de l'assemblée.

-Questions diverses :

Questions du groupe Fontenilles le renouveau pour tous :

-L'intercommunalité ouvre ses commissions, aussi, nous souhaiterions connaître la décision et la date de l'ouverture des commissions municipales ?

Réponse de M. le Maire : Le Conseil Municipal dispose de 6 mois à compter de son installation pour voter le règlement intérieur qui instaure les commissions, cela sera proposé au prochain conseil.

- l'installation du DAB a été votée aussi nous souhaiterions savoir quand il sera mis à la disposition des habitants ?

Réponse de M. le Maire : Les travaux devraient débuter à compter du 16 septembre jusqu'à la mi-octobre. Ils se déroulent en plusieurs phases : travaux d'installation, connexion et paramétrage de la machine, installation alarme et vidéo, chargement de la machine.

La Brink's n'a pas encore reçu l'accord des services de la Préfecture (ABF) pour la pose des enseignes. En fonction, les délais pourraient être prolongés.

Mme Monfraix demande si les mensualités dues à la Brink's ont été enclenchées ?

M. le Maire répond qu'elles ne le seront pas avant la mise en fonction.

Questions du groupe Fontenilles Ensemble :

Rentrée scolaire :

- Quelles mesures ont été prises dans les écoles pour la mise en place du protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires transmis par le Ministère de l'Education nationale?
- Quels sont les effectifs ? Le nombre de classe et leur répartition?

Réponse de M. El Hammoumi, Adjoint à l'Education, Enfance, Jeunesse :

Avant de répondre, M. El Hammoumi félicite l'ensemble des intervenants qui ont permis d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Les enseignants, les services municipaux, le personnel de restauration, les services ALAE ainsi que le personnel d'entretien ont tous œuvré pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Tous les élèves sont retournés à l'école pour cette rentrée. Les effectifs scolaires sont les suivants :

Groupe scolaire La fontaine : 379 élèves

Elémentaire : 256 élèves répartis en 10 classes

Maternelle : 123 élèves répartis en 5 classes

Groupe scolaire Génibrat : 364 élèves

Elémentaire : 265 répartis en 11 classes

Maternelle : 99 élèves répartis en 4 classes

Concernant les protocoles sanitaires des écoles, M. El Hammoumi rappelle les grands principes prévus au niveau national :

- Accueil de tous les enfants
- Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes
- Non brassage conseillé mais non obligatoire
- La plus grande distanciation possible
- Respect des gestes barrières

Il précise que les conditions d'accueil doivent répondre à ses prescriptions et qu'il s'agissait de voir s'il était possible de faire mieux. C'est le cas pour le groupe scolaire de Génibrat.

Afin d'éviter le brassage, les cycles ne sont pas mélangés pendant le temps scolaire et la restauration. Les adultes ne mangent pas à table avec les enfants.

Le non brassage n'est pas assuré sur l'ALAE du matin et du soir, et le brassage est inévitable dans les transports scolaires.

Les entrées et sorties de classes sont différentes selon les niveaux afin d'éviter au maximum les regroupements.

Sur chaque groupe scolaire, le port du masque est obligatoire pour tous les adultes présents (enseignants, personnel communal et intercommunal).

Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Le lavage des mains est organisé : à l'arrivée dans l'école ou l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant l'ALAE et avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

La ventilation des locaux est effectuée pendant au moins 15 mn le matin avant l'arrivée des élèves, à la récréation et au moment du déjeuner et pendant le nettoyage.

La désinfection des locaux avec un virucide est effectuée une fois par jour.

M. El Hammoumi souligne que la place de l'enfant se pose dans ce contexte sanitaire si particulier. Aujourd'hui les équipes ont l'expérience de la période de déconfinement et ce sont adaptées. L'application des grands principes sanitaires en cette rentrée doivent permettre de remettre le projet éducatif au premier plan.

M. Chong Kee demande à partir de combien de cas de Covid faut-il fermer l'école ?

M. El Hammoumi explique que cela dépend du brassage sur l'établissement scolaire concerné, selon le fonctionnement et les contacts entre élèves, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) oriente les décisions de fermeture.

M. Suc, Adjoint au Maire, apporte des précisions sur les modalités de fermeture des classes.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h50.

M. le Maire remercie l'assemblée, et donne la parole au public.

***Le secrétaire de séance,
M. El Hammoumi***

***M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH***